

vice. Je donnerai plus tard au député l'explication qu'il m'a demandée.

J'examinerai également les problèmes concernant les employés intermittents. Nous avons éprouvé certains ennuis à ce sujet dans tout le Canada, mais les règlements qui découlent de la loi sur la fonction publique dont nous devons nous inspirer, nous créent aussi des difficultés.

• (5.10 p.m.)

[Français]

Le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) m'a parlé de la galerie philatélique qu'il y a là et que j'ai eu le plaisir de visiter. Je peux dire que M. Lévesque, qui est l'auteur et propriétaire de cette galerie, a fait un travail extraordinaire pour tenter de reconstituer l'histoire à travers les ères, et nous sommes très intéressés à avoir, au ministère, un genre de conservateur qui pourrait y organiser une galerie philatélique, afin que les gens qui viennent visiter la capitale puissent voir les richesses que nous possédons actuellement au ministère. Le ministère possède un nombre extraordinaire de timbres qui ne sont pas exposés, qui sont dans des classeurs, et il serait très intéressant pour le public canadien d'avoir la chance de voir ces œuvres.

[Traduction]

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire, monsieur le président. Je le répète, je fournirai d'ici quelques semaines les réponses que je n'ai pu donner aujourd'hui.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Voilà qui termine l'étude des crédits du ministère des Postes.

M. Knowles: Le ministre a montré à quelques autres comment s'y prendre pour les faire adopter.

M. Rapp: Il l'a mérité. Il ne dispute rien, mais répond simplement aux questions posées.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

M. l'Orateur suppléant: La Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics et les bills privés.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LA PUBLICATION DE RÉSULTATS DE VOTES D'ESSAI

M. Arnold Peters (Timiskaming) propose la 2^e lecture du bill n^o C-3, loi modifiant la loi [L'hon. M. Côté.]

électorale du Canada (publication de résultats de votes d'essai).

—Monsieur l'Orateur, plusieurs bills publics inscrits au *Feuilleton* portent sur différentes questions particulières, mais celui-ci traite d'un sujet assez vaste susceptible d'être commenté par tous les intéressés plutôt que par un député qui exprime un point de vue personnel comme c'est si souvent le cas des projets de loi étudiés pendant cette période-ci. Cette mesure ne vise pas à interdire les sondages d'opinion publique. Ceux-ci, jusqu'ici, ont laissé à désirer quant à leur exactitude. Il est surprenant de consulter les prévisions électorales, par exemple, et de voir ce qu'il en est de leur exactitude. Voilà qui met toutefois en doute l'opportunité de permettre les sondages d'opinion lors d'élections.

Il est intéressant de constater, en faisant un sondage d'opinion, ou en tenant un scrutin d'essai, qu'on demande l'opinion d'un très petit nombre de personnes. Si un tel sondage est pratiqué de façon scientifique en englobant un vaste secteur de l'opinion publique, même si le nombre de personnes peut être minime, le résultat représentera probablement d'une façon assez exacte l'opinion de ceux à qui on a posé une question précise. Ce qui cause, bien entendu, au sens politique, beaucoup de difficultés. L'an dernier, on a examiné avec intérêt les manœuvres qui ont eu lieu au sein des partis politiques dans la province d'Ontario. Mon parti s'est comporté comme les autres en procédant à des scrutins d'essai afin de connaître l'opinion publique sur notre philosophie. Il a été intéressant de lire, l'an dernier, que le sondage fait par les libéraux a établi que les conservateurs étaient placés fort bas dans l'esprit des gens interrogés. Les libéraux ont constaté que leur propre prestige était quelque peu compromis et ils ont, chose étonnante, reconnu que les néo-démocrates de l'Ontario avaient enregistré des gains considérables. Les conservateurs ont lancé un sondage à leur tour, et trouvé qu'ils n'étaient pas en si mauvaise posture, mais qu'en effet les néo-démocrates avaient gagné beaucoup de terrain.

J'ai l'occasion de siéger au conseil exécutif de la section de mon parti pour l'Ontario. J'ai donc assisté à un certain nombre de discussions où l'enthousiasme que devraient susciter ces sondages faisait entièrement défaut. En fait, on a beaucoup discuté sur la véritable signification du résultat de ces sondages, à tel point que le conseil exécutif a finalement décidé d'en effectuer un lui-même. Il allait y procéder très honnêtement. Les opinions étaient partagées sur la manière de poser la question qui devait faire l'objet du sondage, de manière à obtenir un résultat juste. Nous